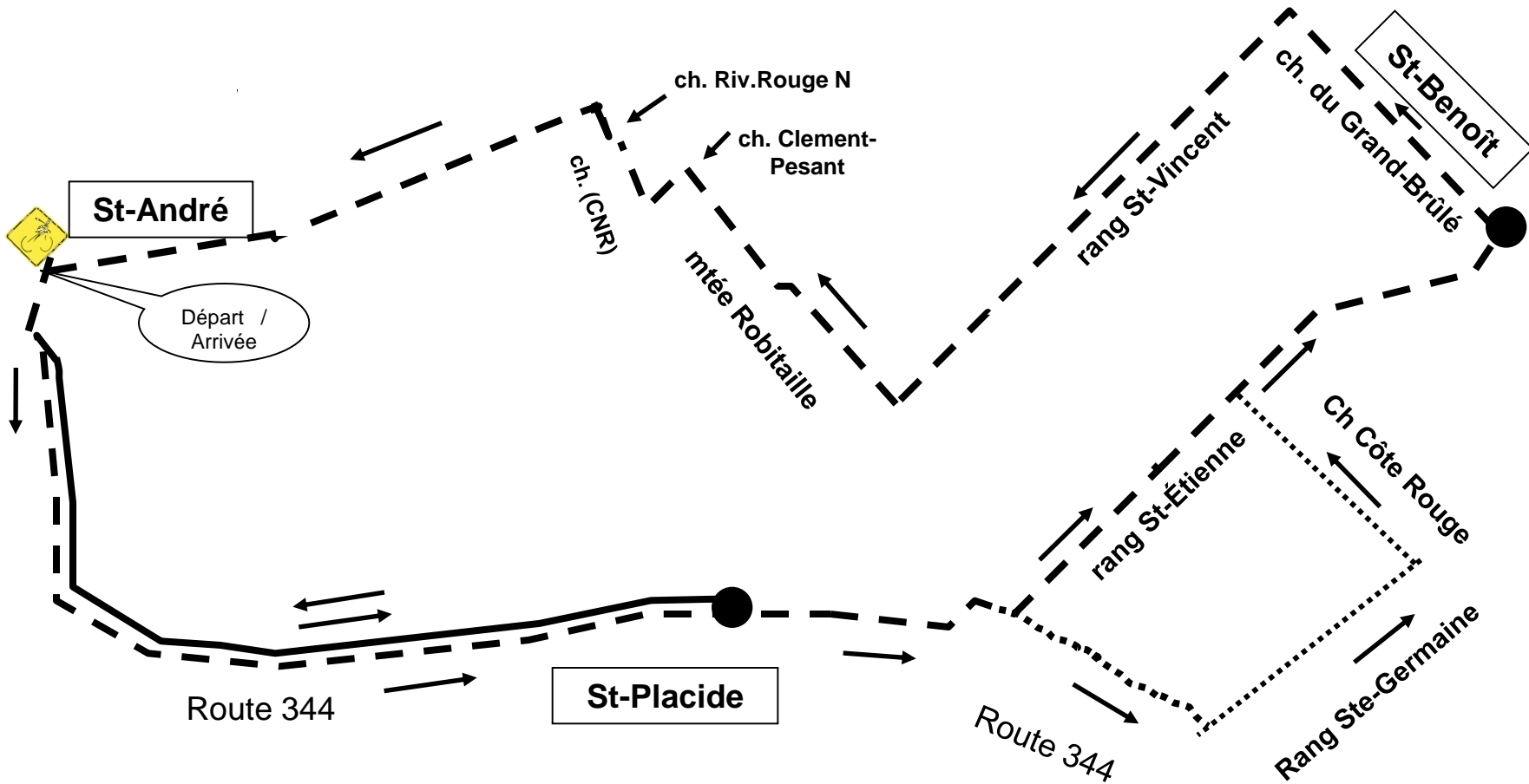




#10: Départ / Arrivée

- Baladeurs – 24 km
- - - Randonneurs – 47 km
- Sportifs – 56 km

Parcours le St-Benoît



Parcours #10 – le St-Benoît

Baladeurs : Distance : 24 km

- Cour de l'école,
- À gauche sur Legault jusqu'au bout
- Tourner à droite sur Rue Wales
- Tourner à gauche sur Rte des Seigneurs/Rte-344 E
- Aller-retour au village de St-Placide
- Retour : À droite sur Legault vers la cour de l'école

Randonneurs : Distance : 47 km

- Cour de l'école :
- À gauche sur Legault jusqu'au bout
- À droite sur Wales
- À gauche sur la route 344
- Passé St-Placide,
- À gauche sur rang St-Étienne
- Jusqu'à St-Benoît
- À gauche sur chemin Grand-Brûlé
- À gauche sur rang St-Vincent
- À droite sur montée Robitaille
- À gauche sur chemin Clement-Pesant (Lalande)
- À droite sur chemin CNR
- À gauche sur Rivière-Rouge Nord
- À droite sur Legault vers la cour de l'école

Sportifs : Distance : 56 km

- Cour de l'école, À gauche sur Legault jusqu'au bout
- À droite sur Wales
- À gauche sur la route 344
- Passé St-Placide,
- À gauche sur le rang St-Germaine
- À gauche sur Côte Rouge
- À droite sur St-Etienne
- Jusqu'à St-benoît
- À gauche sur chemin Grand-Brûlé
- À gauche sur rang St-Vincent
- À droite sur montée Robitaille
- À gauche sur chemin Clement-Pesant (Lalande)
- À droite sur chemin CNR
- À gauche sur Rivière-Rouge Nord
- À droite sur Legault vers la cour de l'école

Les règlements de SamediVélo

- Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.
- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance sécuritaire.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.